

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3^{ème}/VII-04

**EXTENSION DE L'HÔTEL RESTAURANT "LE CROWNE
PLAZZA" A MONTAUBAN**

—

Les raisons

Monsieur Christian DELMOTTE a ouvert son établissement en juillet 2006, et après un exercice comptable de 18 mois, envisage une extension de son établissement afin de le rendre plus attractif auprès d'une clientèle dédiée aux séminaires.

La création de cet établissement a été réalisée sur la base d'un hôtel de 66 chambres et d'un restaurant gastronomique. Ce sont 8 000 m² de surfaces réaménagées qui ont permis la création d'un hôtel restaurant pour un investissement d'environ 10 Millions d'Euros HT situé Quai de Verdun à Montauban.

Le projet d'extension

Monsieur DELMOTTE avait sollicité, comme le prévoit la réglementation, une autorisation en Commission Départementale d'Equipeement Commercial (CDEC) pour l'exploitation de 80 chambres. Il envisage donc de réaliser les 14 chambres supplémentaires afin de mieux répondre à la clientèle en séminaire et celle des clients traditionnels de l'hôtel.

Les séminaires correspondant à cet établissement, mobilisent 50 à 60 chambres, ce qui pose quelques difficultés concernant la clientèle de passage qui fréquente l'hôtel-restaurant. Ce dernier vient de bénéficier d'un classement une étoile au guide Michelin après deux ans d'activité.

En 2007-2008, le taux de remplissage de l'hôtel se situe autour de 45 %.

En complément des chambres supplémentaires, le propriétaire envisage la réalisation d'une terrasse couverte donnant quai de Verdun afin de compléter l'établissement en matière de gastronomie de qualité.

La recevabilité

Ce projet est recevable car :

- il s'inscrit dans la démarche du Pays Montalbanais au titre du Contrat d'Agglomération en direction de l'hôtellerie montalbanaise ;
- l'établissement proposera un équipement hôtelier et de restauration de qualité susceptible d'attirer, sur Montauban et le Tarn-et-Garonne, une nouvelle clientèle, notamment celle de la métropole toulousaine ;
- les travaux immobiliers liés à l'extension de cette hôtellerie seront pris en compte par les trois partenaires à savoir, le Conseil Général, le Conseil Régional et la Communauté d'Agglomération de Montauban et des Trois Rivières.

Le coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à 920 000 € HT répartis de la façon suivante :

- création de 17 chambres	600 000 €
- couverture de la terrasse et création de la terrasse extérieure	250 000 €
- création d'un Spa	70 000 €

	920 000 € HT

Le plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- Conseil Régional (10 %)	92 000 €
- Communauté d'Agglomération de Montauban (10 %)	92 000 €
- Conseil Général (10 % en annuités)	92 000 €
- Autofinancement (70 %)	644 000 €

	920 000 €

Résultat attendu

La future extension permettra de créer des emplois supplémentaires. Actuellement, l'établissement compte 45 emplois permanents.

De plus ce projet d'extension viendra pallier le manque de structure pour l'accueil d'un tourisme d'affaire entre Toulouse et le Tarn-et-Garonne. Les premiers résultats sont encourageants et l'attractivité touristique de cet établissement est renforcée.

Compte tenu de la spécificité de cet établissement 4 étoiles et de son inscription dans le cadre du Contrat d'Agglomération montalbanais, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'octroi à la SAS Abbaye des Capucins, société gestionnaire de l'Hôtel-Restaurant "Le Crowne Plazza", **d'une subvention départementale en annuités** d'un montant de **92 000 €**.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la SAS Abbaye des Capucins, société gestionnaire de l'Hôtel-Restaurant "Le Crowne Plazza", une subvention départementale en annuités d'un montant de 92 000 €, pour la réalisation de 14 chambres supplémentaires et la réalisation d'une terrasse couverte donnant quai de Verdun.

Pour : 25 voix

Contre : 2 voix

Abstentions : 2

Adopté.

Le Président,